



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S</b>
Présents : 9	
Votants : 14	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 16/09/2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 27/09/2024	<b><u>Présents</u></b> : Mme LANDES, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHERT-RAMES, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS  <b><u>Absents</u></b> : Mme BOSQ, Mme CHRISTOL, Mr DUMAS  <b><u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u></b> : <b>Monsieur le Président du CCAS</b> donne pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU donne procuration à Mr DALMONTI, Mme DELCASSE donne procuration à Mme CHERT-RAMES, Mme VARLIETTE donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme MACHADO donne procuration à Mme LANDES  <b><u>Secrétaire de Séance</u></b> : Mme CHERT-RAMES

---

### **Objet : Action en faveur des Aînés : proposition de tarifs pour une visite dans le cadre des activités Séniors du CCAS**

Le CCAS propose différents ateliers à destination des séniors : l'atelier gymnastique, l'atelier activité cérébrale, l'atelier informatique, l'atelier nutrition et l'atelier sommeil.

Afin de proposer de nouvelles activités, le CCAS propose une journée de visite au village de Monestiés comprenant :

- La visite du village de Monestiés avec un guide

- La visite de la Chapelle Saint-Jacques de Monestiés
- Le déjeuner à l'Auberge Occitane
- La visite du musée Bâjen-Vega

Le tarif proposé pour les participants et encaissé par la régie de recettes Castel'Séniors sera d'un montant de 46€/personne :

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tarif proposé pour les participants à la sortie
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 23/09/2024

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :

**Grégoire CARNEIRO,**

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente



**Président du CCAS**